

Service de Presse

Rennes, Ville et Métropole

Tél. 02 23 62 22 34

[@Rennes_presse](https://twitter.com/Rennes_presse)

Mercredi 20 mai 2020

Le point sur les marchés rennais

Depuis mardi 12 mai, tous les marchés de Rennes ont rouvert, uniquement pour du commerce alimentaire, dans une configuration normale pour les plus petits mais avec une régulation pour les 6 plus importants : restriction du nombre de commerçants et port du masque obligatoire à l'intérieur des marchés couverts.

Le port du masque est également obligatoire pour les commerçants à l'intérieur des halles. La Ville de Rennes fournira un kit aux commerçants qui en font la demande.

Marchés de plein air

- 25 commerçants maximum sur les marchés de Villejean (vendredi matin), du Gast (mardi matin) et Jeanne d'Arc (jeudi matin) ;
- 60 commerçants maximum sur les marchés Sainte-Thérèse (mercredi matin), des Lices et du Blosne (samedi matin).
- Les marchés Robidou, Cleunay et Beaugard (mardi), Toussaints et mail François Mitterrand (mercredi), Sarah Bernardt et Hoche (jeudi), Bréquigny et Poterie (vendredi), reprennent dans leur format habituel, exclusivement pour les commerces alimentaires.

Port du masque dans les halles de La Criée et des Lices

L'accès à la halle de La Criée – Marché central et aux halles du marché des Lices est filtré. Un sens unique de circulation est matérialisé sur chaque site. Le port du masque y est obligatoire, au moins jusqu'au 10 juillet, dans le cadre de la loi d'urgence sanitaire.

Après une période de tolérance, où des masques chirurgicaux ont pu être distribués aux personnes sans masque, l'accès à toutes les halles sera refusé aux personnes ne portant pas de masque à partir du samedi 23 mai.